



MODALITES DE DEPÔT DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELEMENT AU FONDS DE GARAN'TTI

CALENDRIER :

30/04/2025	Date limite pour déposer les candidatures de renouvellement.
03 et 04/06/25	Instruction des demandes de renouvellement.
06/06/25	Date limite d'envoi de la notification de renouvellement par la Commission Garan'tti.
01/07/25	Date limite d'envoi de l'attestation de renouvellement de garantie financière par le Crédit Coopératif.

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES :

1) Les ETTi comme les ETT ESUS ont à disposition un kit spécifique.

Dans chaque kit, la liste des pièces justificatives varie selon si l'ETTI/ ETT ESUS en création et/ou en renouvellement.

2) Vous devez déposer une liste de pièces justificatives sur la plateforme du Crédit Coopératif.

Pour se connecter, cliquez [ICI](#).

Puis, indiquez :

- l'identifiant suivant : **d.fe**i
- le mot de passe suivant : **Coop1234**

Des consignes précises sont à respecter pour le dépôt de chaque candidature sont :

- Déposer son fichier zippé nommé **SIREN – NOM STRUCTURE.zip**.
- Chaque fichier est composé de l'ensemble des pièces justificatives **scannées pièce par pièce**.
- Chaque pièce justificative est **intitulée par le SIREN de la structure suivi du NOM exact de la pièce justificative demandée**. Ex. : Le document se référant aux statuts de la structure est nommé « SIREN-Statuts ».

3) Vous devez également renseigner le questionnaire en ligne qui concerne votre structure.

4) Pour les ETTi, cliquer [ICI](#)

5) Pour les ETT ESUS, cliquer [ICI](#)

Ainsi que la Grille d'analyse Garan'tti 2025 (tableur Excel)

6) Vous devez également vous rapprocher de votre agence locale du Crédit Coopératif comme de votre fédération régionale pour échanger sur votre situation en année N.

VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES DOSSIERS :

Le suivi du dépôt des candidatures au fonds sur la plateforme est réalisé par La fédération des entreprises d'insertion qui veille à la **conformité des dossiers**.

Le suivi du dépôt des dossiers par la fédération doit permettre de vérifier :

- L'**adhésion** du demandeur en année N à la FEI.
- Le respect des **délais** pour déposer son dossier.
- La **complétude** des pièces justificatives déposées sur la plateforme.
- La complétude du formulaire **renseigné en ligne et du tableur grille d'analyse**